

HABITAT DÉGRADÉ | NON-DÉCENCE | INSALUBRITÉ

Programme de formation

INTITULÉ DE LA FORMATION

**Chargé d'accompagnement à la rénovation énergétique du bâtiment - Approfondissement
Habitat dégradé, Non-décence, Insalubrité remédiable**

Identifiant interne : DE-CAREB39180-SP-LIR.

Objectif général : professionnalisation et montée en compétences.

FORMATION	MODALITÉS	TARIF
40 heures 5 jours de 8 heures	Présentiel ou distanciel Visioconférence en direct	2 400 € TTC 2 000 € HT - TVA 20 %

Évaluation finale hors des 40 heures : créneau réservé de 4 heures.

Épreuves : 3 h 30 d'écrit et 15 minutes d'oral, soit 3 h 45 effectives.

Finalité professionnelle

Développer les compétences nécessaires à l'identification, à l'analyse et à l'évaluation des situations de non-décence, d'habitat dégradé et d'insalubrité remédiable afin de formuler des préconisations adaptées, d'améliorer l'habitabilité des logements et d'accompagner les acteurs dans une démarche de remédiation.

Lien avec le titre professionnel

Approfondissement en lien avec le **TP Chargé d'accompagnement à la rénovation énergétique du bâtiment - RNCP39180**. Niveau du titre : 5 (Bac+2). Certificateur du titre : Ministère du travail. Échéance d'enregistrement : 25/08/2029.

RECONNAISSANCE DE CETTE ACTION

Formation professionnalisante non certifiante au sens du RNCP. Validation interne et attestation de compétences délivrée par DROUET Expertises. Cette action seule ne délivre ni titre professionnel ni CCP ou bloc RNCP.

Contact : formation@drouet-expertises.net / 06 80 51 60 18.

OBJECTIFS | MÉTHODES | PROGRESSION

Compétences visées

À l'issue du parcours, le participant sera capable de :

- Distinguer non-décence, habitat dégradé et indices d'insalubrité rémissible à partir des éléments observés et des ressources réglementaires.
- Analyser les caractéristiques techniques du logement et leurs incidences sur la santé, la sécurité, le confort et les conditions d'occupation.
- Préparer et réaliser une visite technique structurée : observation du bâti, équipements, humidité, ventilation, relevés et preuves documentaires.
- Repérer les désordres, défauts d'entretien et facteurs de risque ; hiérarchiser les anomalies et les priorités d'intervention.
- Rechercher des solutions correctives et élaborer des préconisations de remédiation justifiées, intégrant prévention et entretien.
- Rédiger un rapport exploitable distinguant constats, analyse, limites de la mission et préconisations.
- Présenter les conclusions aux propriétaires, gestionnaires ou occupants en intégrant les dimensions techniques, sanitaires, réglementaires et humaines.

Méthodes mobilisées

Apports méthodologiques, analyse de situations réelles, études de cas, exercices de classement des anomalies, travaux pratiques sur documents et mises en situation professionnelles. Chaque module associe un objectif observable, une production et un retour pédagogique.

Répartition des 40 heures

MODULE	DURÉE
1 - Cadre réglementaire	6 h
2 - Analyse technique et désordres	9 h
3 - Évaluation des situations	8 h
4 - Mesures de remédiation	8 h
5 - Rapport et accompagnement	9 h
TOTAL	40 h

SYLLABUS DÉTAILLÉ | 40 HEURES

Programme détaillé (1/3)

Module 1 | 6 heures - Cadre réglementaire de l'habitabilité et de la salubrité du logement

- Principes de décence et d'habitabilité.
- Notions d'habitat dégradé et d'insalubrité remédiable.
- Responsabilités des acteurs du logement.
- Enjeux sanitaires et sociaux liés à l'habitat dégradé.
- Lecture et analyse de situations concrètes.

Production / mise en pratique : Tableau comparatif des notions et des responsabilités appliqué à un cas de logement.

Évaluation : Pertinence des distinctions, utilisation des sources et identification des acteurs. Correction commentée et retour individualisé.

Module 2 | 9 heures - Analyse technique du logement et identification des désordres

- Observation et analyse du bâti.
- Pathologies courantes du logement.
- Humidité, ventilation et qualité de l'air intérieur.
- Dégradations des équipements et des ouvrages.
- Identification des facteurs de risques pour les occupants.
- Méthodologie de visite technique.

Production / mise en pratique : Fiche de visite technique avec constats étayés et repérage des risques.

Évaluation : Méthode de visite, précision et objectivité des relevés, lien entre désordres et risques. Correction commentée et retour individualisé.

SYLLABUS DÉTAILLÉ | 40 HEURES

Programme détaillé (2/3)

Module 3 | 8 heures - Évaluation des situations de non-décence et d'insalubrité réparable

- Méthodes d'évaluation de l'habitabilité.
- Analyse des impacts sur la santé, la sécurité et le confort.
- Hiérarchisation des anomalies constatées.
- Identification des priorités d'intervention.
- Études de cas et exercices d'application.

Production / mise en pratique : Grille d'évaluation et classement argumenté des anomalies et priorités.

Évaluation : Justification des impacts, cohérence du classement et des priorités d'intervention. Correction commentée et retour individualisé.

Module 4 | 8 heures - Élaboration des mesures de remédiation

- Recherche des solutions correctives adaptées.
- Priorisation des actions de remédiation.
- Amélioration des conditions d'occupation.
- Prévention de la réapparition des désordres.
- Articulation entre remédiation, entretien et amélioration du logement.

Production / mise en pratique : Plan de remédiation hiérarchisé avec prévention de la réapparition des désordres.

Évaluation : Adaptation des solutions aux constats, justification de la priorisation et de la prévention. Correction commentée et retour individualisé.

SYLLABUS DÉTAILLÉ | 40 HEURES

Programme détaillé (3/3)

Module 5 | 9 heures - Formalisation des constats et accompagnement des acteurs du logement

- Rédaction des observations et constats.
- Structuration d'un rapport d'évaluation.
- Présentation des préconisations.
- Communication avec les propriétaires, gestionnaires et occupants.
- Analyse de dossiers complets.
- Cas pratique de synthèse.

Production / mise en pratique : Rapport complet, présentation des préconisations et cas pratique de synthèse.

Évaluation : Structure, traçabilité, cohérence des recommandations et clarté de la restitution. Correction commentée et retour individualisé.

Cadre d'intervention et accompagnement

Le rapport décrit les faits, les risques repérés, les investigations utiles et les actions proposées. Les limites de l'observation et les informations manquantes sont explicitées. L'analyse pédagogique ne se substitue pas aux décisions des autorités compétentes ni aux investigations spécialisées nécessaires.

PRÉPARATION À L'ÉVALUATION FINALE

Le cas pratique de synthèse prépare à l'évaluation finale : analyse d'un logement, hiérarchisation des désordres, propositions de remédiation et restitution. L'évaluation finale se déroule hors des 40 heures, selon les modalités détaillées en page 7.

INSCRIPTION | POSITIONNEMENT | ACCÈS

Accès et personnalisation

Public concerné - proposition à valider

Professionnels de l'immobilier, du bâtiment, de la gestion de logements ou de l'accompagnement à la rénovation ; indépendants, salariés, demandeurs d'emploi et personnes en reconversion dont le projet est en lien avec l'évaluation de l'habitat.

Prérequis pédagogiques proposés

Compréhension et expression en français permettant de lire les ressources et de rédiger un rapport ; utilisation d'une messagerie et d'un traitement de texte. Une familiarité avec les éléments du bâtiment facilite les exercices. Le positionnement vérifie les acquis et détermine les besoins de préparation ou de remise à niveau ; aucun diplôme d'entrée n'est imposé dans cette proposition.

Admission et analyse du besoin

- Demande d'inscription : recueil des attentes, du projet, de l'expérience et des contraintes ; échange avec l'employeur ou le financeur lorsque concernés.
- Entretien et exercice initial sur un dossier de logement : repérage d'anomalies, lecture de documents et rédaction d'un court constat.
- Restitution du positionnement, proposition d'objectifs individualisés, adaptations et ressources de préparation si nécessaires.
- Confirmation après validation du projet, des conditions d'accès, des places et du financement ; remise du programme, du devis et des documents contractuels.

Délai d'accès et sessions

Proposition reprise de la V3, à valider pour cette action : délai minimum de 15 jours calendaires entre demande d'inscription et démarrage. Le délai effectif dépend de la session et du financement. Les dates, la capacité d'accueil et les échéances d'inscription restent à renseigner ; la date confirmée figure dans la convocation.

Ce délai d'organisation ne remplace pas les délais de rétractation applicables au contrat.

Contact

formation@drouet-expertises.net / 06 80 51 60 18.

Accueil en présentiel : 125 rue Saint-Marc, 29200 Brest (adresse reprise de la V3, à confirmer pour la session).

ACQUIS | PRATIQUE | VALIDATION INTERNE

Évaluation des acquis

Positionnement et progression

Le positionnement initial identifie les acquis et les besoins. Des quiz, études de cas et productions sont évalués à chaque module. Les corrections précisent les points maîtrisés et ceux à consolider ; des exercices complémentaires et échanges individuels accompagnent la progression.

Évaluation finale hors des 40 heures

L'évaluation finale porte sur les objectifs de l'ensemble du parcours. Elle est organisée hors des 40 heures de formation, dans un créneau réservé de 4 heures.

ÉPREUVE	DURÉE / PRODUCTION
Cas pratique écrit	3 h 30 : analyser un dossier de logement, prioriser les anomalies et rédiger un rapport de constats et de préconisations.
Restitution orale	15 minutes : présenter les conclusions, justifier les mesures et répondre aux questions.
Durée totale de l'évaluation	3 h 45 effectives par candidat, dans un créneau réservé de 4 heures, hors des 40 heures de formation.

Critères et validation

La grille apprécie : fiabilité des constats, analyse des impacts et risques, pertinence des priorités, adaptation des mesures correctives, qualité et traçabilité du rapport, clarté de la restitution. Le barème, le seuil de validation et les possibilités de reprise restent à formaliser et à communiquer avant engagement. Le seuil de la formation EDL V3 n'est pas automatiquement applicable à cette action.

Organisation et documents remis

La convocation précise date, horaires, lieu ou connexion, consignes et outils autorisés. Après parcours et réussite à l'évaluation interne, DROUET Expertises délivre une attestation de compétences. Une attestation de fin de formation et un certificat de réalisation rendent compte des résultats et de la durée effectivement suivie, sans assimiler assiduité et réussite.

VALIDATION INTERNE

L'attestation relève de DROUET Expertises. Elle ne constitue pas un diplôme d'État, un CCP ni une validation de bloc de compétences du titre RNCP39180.

MOYENS | ENCADREMENT | ACCESSIBILITÉ

Organisation et accompagnement

Conditions de participation

Parcours individualisé et modularisé de **40 heures, réparties sur 5 jours de 8 heures**. Formation en **présentiel ou distanciel, en visioconférence en direct**. Horaires : 8h00 - 12h00 et 14h00 - 18h00. La modalité choisie est précisée dans le devis et la convocation. Les frontières des modules ne coïncident pas nécessairement avec celles des journées. L'évaluation finale se déroule hors de ces 40 heures, dans un créneau réservé de 4 heures.

Ressources et outils

Dossiers de logements, documents et photographies d'observation, ressources réglementaires actualisées, fiches de relevé, grilles d'analyse et de priorisation, modèles de rapport et plan de remédiation. Les supports sont remis ou accessibles numériquement et exploités lors d'exercices guidés. Les sites de visite et matériels spécifiques éventuels sont à confirmer avant session.

Encadrement et soutien pédagogique

Un formateur référent suit les objectifs individualisés et les productions. Son identité, ses compétences pour cette spécialisation, l'effectif et les horaires de disponibilité sont à confirmer. Le contact formation oriente les demandes pédagogiques, administratives et techniques.

Des points réguliers permettent de repérer difficultés ou décrochage. En cas d'absence, de retard ou d'aléa, l'organisme échange avec le participant, recherche les causes et convient d'une reprise ou d'un ajustement. Les mesures et leurs résultats sont tracés dans le dossier individuel.

Accompagnement à distance, si retenu

Ordinateur, connexion stable, audio, microphone, caméra et outils bureautiques sont nécessaires. Avant démarrage, un test de connexion et une présentation des outils permettent de repérer les besoins. Le lien, le contact d'assistance et ses plages de disponibilité sont communiqués au participant.

Handicap et besoins d'aménagement

Les besoins sont étudiés avec le candidat dès la demande : accès aux locaux, supports, rythme, outils, visites et évaluations. Les adaptations possibles et les partenaires à mobiliser sont déterminés individuellement. Nom du référent handicap et accessibilité effective du lieu : à confirmer. Contact : formation@drouet-expertises.net / 06 80 51 60 18.

RÉSULTATS | RÉCLAMATIONS | CONDITIONS

Qualité et informations générales

Indicateurs de cette action

INDICATEUR	ÉTAT DES INFORMATIONS
Participation et réalisation	Données de cette spécialisation non communiquées. Période et effectifs à renseigner.
Réussite à la validation interne	Nombre de reçus / nombre d'évalués : données non communiquées. À distinguer d'un taux RNCP.
Satisfaction	Données non communiquées. Préciser période, nombre de répondants et taux de réponse.

Les résultats de l'EDL V3 ne sont pas transposés. L'absence de données ne signifie pas 0 %. Les résultats publiés doivent être accompagnés d'une période, d'un périmètre et d'effectifs vérifiables.

Appréciations, difficultés et réclamations

Des questionnaires à chaud et un suivi différé recueillent les appréciations. Les retours des intervenants, entreprises et financeurs concernés sont également sollicités. Les difficultés et réclamations sont adressées au contact formation ; elles sont enregistrées, examinées et suivies jusqu'à réponse. Les responsabilités et délais de traitement restent à formaliser.

Les retours et incidents font l'objet d'une analyse conduisant à des mesures d'amélioration tracées : contenus, supports, accompagnement, organisation ou moyens techniques.

Tarif, financement et documents contractuels

2 000 € HT + TVA 20 % (400 €) = 2 400 € TTC. Le devis précise les prestations incluses, les frais annexes éventuels et les conditions de paiement, annulation, report ou interruption. L'évaluation finale est organisée hors des 40 heures de formation : créneau réservé de 4 heures, pour 3 h 45 d'épreuves effectives. Une prise en charge par un financeur reste soumise à son accord ; l'éligibilité à un dispositif ne découle pas du seul lien avec RNCP39180.

Assiduité, données et supports

Les participants respectent le règlement intérieur, les horaires et les consignes. Les émargements ou traces de connexion et travaux attestent de la participation effective. Les données nécessaires à l'inscription et au suivi sont traitées à des fins administratives et pédagogiques ; la notice remise précise la conservation et l'exercice des droits. Les supports restent soumis aux droits attachés à leurs contenus. Contact : formation@drouet-expertises.net.